



ANNEXE 1 VOLET 2 NORD BASSE-TERRE, SUD BASSE- TERRE ET CÔTE-SOUS-LE-VENT : DE MULTIPLES UDI

Présentation de l'AEP en Basse-Terre

Ce volet traite des secteurs de Basse-Terre non connectés aux grandes conduites d'adduction d'eau brute du Conseil Général et d'eau traitée du SIAEAG. Du fait notamment de la topographie, les unités de distribution de l'alimentation en eau potable pour le nord Basse-Terre, le sud Basse-Terre et la Côte-sous-le-Vent ont comme caractéristique commune d'être généralement composées de tous les segments de l'AEP avec le prélèvement en amont de la ressource superficielle, son traitement, le stockage de l'eau traitée et sa distribution généralement gravitaire jusqu'aux abonnés en aval. Les modalités d'exploitation sont également très disparates.

Généralités

L'eau des rivières et des résurgences

Compte tenu de leur grande disponibilité, de leur qualité, de leur exploitation aisée (notamment leur autonomie énergétique), les eaux superficielles (captages en rivière) et des résurgences (champs captants au niveau des sources) ont longtemps été privilégiées et constituent les ressources exclusives pour cette portion du territoire. En dépit de leur avantages évidents, les prélèvements en rivières présentent toutefois des limites notamment lorsque des épisodes climatiques dégradent la qualité des eaux (turbidité, pollutions bactériologiques ou chimiques), lorsque les transports solides abîment les équipements de prélèvement ou au contraire lorsque les précipitations diminuent fortement. Des projets de nouveaux captages ont été étudiés (notamment Losteau à Bouillante) afin de sécuriser l'AEP et de permettre le secours mais leur coût élevé et leur délais de réalisation ne permettent pas de les annexer au présent plan.

L'eau potable issue des forages

Il n'y a pas de forage en exploitation sur cette portion du territoire mais des campagnes de forages de reconnaissance vont avoir lieu. L'exploitation des forages nécessite une alimentation électrique et leurs équipements (alimentation énergétique et colonne notamment) peuvent être impactés lors d'un épisode exceptionnel (cyclones ou séisme). L'optimisation des forages de Grande-Terre (réhabilitation et construction) permettra de soulager les communes reliées aux installations du SIAEAG.

Le stockage d'eau brute

De grands projets structurants portés par le Conseil Général et le Conseil Régional sont en cours et, s'ils sont destinés à disposer de réserve pour l'irrigation, il est prévu qu'ils contribuent également à l'AEP.

Le stockage d'eau brute présente l'avantage de disposer d'une réserve permanente, de permettre la pré-sédimentation et, lorsque situé en hauteur, d'alimenter les réseaux en aval de façon gravitaire, mais les impacts écologiques, comme les difficultés techniques, foncières et réglementaires à leur installation sont très contraignants.

Le dessalement d'eau de mer

En dehors d'un éventuel secours en cas de crise aiguë, le dessalement d'eau de mer n'est pas pratiqué et sa mise en place ne paraît pas justifiée du fait des ressources disponibles et de son coût de production très élevé.

Les transferts d'eau traitée

Afin d'assurer l'AEP en cas d'incident ou d'opération de maintenance, des possibilités de transfert d'eau entre unités de distribution sont souhaitables. Toutefois, la topographie est souvent limitante et, en l'absence de dispositif de surpression, la simple interconnexion se révèle généralement insuffisante pour assurer l'AEP de façon satisfaisante. Enfin, le secours d'un secteur peut déstabiliser l'AEP dans le territoire pourvoyeur.

Identification des problèmes récurrents

Sur la ressource

Les captages en rivière et les champs captants sont globalement vieillissants. Certaines ressources sont contaminées par les pesticides et leur exploitation doit cesser ou les processus de traitement doivent être renforcés.

Sur la production

En dépit de rénovations récentes sur certaines usines, ces dernières sont souvent dégradées. Le projet d'usine de traitement de forte capacité de Schoelcher (Vieux-Habitants) envisagé pour desservir les communes du sud de la côte sous le vent, est actuellement à l'arrêt. Sa construction permettrait d'abandonner plusieurs usines actuelles (dont Vanibel) mais impliquerait des réaménagements de réseaux (régulateurs de pression, remplacement de conduites). Compte tenu des délais nécessaires pour une telle réalisation, cette opération apparaît hors-plan.

Sur la distribution (stockage et réseaux)

Les capacités actuelles de stockage sont très nettement insuffisantes et l'état général des réservoirs implique leur réhabilitation urgente d'une part, et un programme de reconstruction à moyen terme d'autre part.

Les réseaux, à quelques exceptions près, mériteraient d'être largement renouvelés, notamment dans les secteurs où la nature des conduites

(amiante-ciment, PVC-collé et fonte-grise) affaiblit les rendements.

CASBT

La Communauté d'Agglomération du sud Basse-Terre (CASBT), composée de Capesterre Belle-Eau, Trois-Rivières, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Vieux Fort, Gourbeyre, Saint-Claude, Basse-Terre, Baillif, Vieux Habitants et Bouillante, est compétente sur l'AEP. Les modalités d'exploitation sont très variées car partiellement héritées des anciens découpages administratifs intercommunaux.

Capesterre Belle-Eau

L'AEP est confiée à la Générale des eaux Guadeloupe par contrat d'affermage et l'eau provient des équipements du SIAEAG (volet 1).

Trois-Rivières

L'AEP est assurée par une régie directe communale.

L'eau est prélevée au niveau des résurgences de Gommier, Ermitage, Tête Canal, Plaine et, dans une moindre mesure, Soldat. La fermeture de Gommier en 2015 est imposée par arrêté préfectoral car ses eaux contiennent des pesticides en concentrations supérieures aux normes de qualité autorisées. Le bassin d'alimentation de Tête Canal étant de taille réduite, cette source est particulièrement sensible au manque de précipitations. Enfin la source de Soldat, qui alimente surtout la commune de Vieux-Fort, ne dessert qu'une vingtaine d'habitations. Un secours très partiel est possible à partir du feeder BEC. Les quatre champs captants principaux alimentent autant d'usines de traitement qui desservent neuf réservoirs (ceux de La Plaine, La Regrettée et de Gommier sont fissurés).

Si le rendement global des réseaux est vraisemblablement proche de 60%, certains secteurs où les conduites sont en amiante-ciment (La Plaine, Schœlcher, Delgrès et Grande-Anse) ou en fonte grise (Bord-de-Mer) sont particulièrement fuyards et très cassants. La régie municipale met en œuvre un programme de renouvellement de ses réseaux.

Terre-de-Bas

L'AEP est confiée à la Générale des Eaux - Guadeloupe par contrat d'affermage et l'AEP est assurée par une conduite sous-marine alimentée par le feeder Belle-Eau-Cadeau (SIAEAG) depuis Trois-Rivières, via Terre-de-Haut (voir volet 1).

Terre-de-Haut

L'AEP est confiée à la Générale des Eaux - Guadeloupe par contrat d'affermage et l'AEP est assurée par une conduite sous-marine alimentée par le feeder Belle-Eau-Cadeau (SIAEAG) depuis Trois-Rivières (volet 1).

Vieux-Fort

L'AEP est confiée à la CGSP par contrat d'affermage jusqu'en 2017.

L'unique unité de distribution fonctionne en permanence en tension et le moindre incident entraîne des ruptures en cascade.

L'eau potable provient exclusivement des sources de Soldat (Trois-Rivières) dont les eaux brutes contiennent des pesticides. La production étant très dépendante de la pluviométrie, un réaménagement de ce champ captant améliorerait durablement la situation. Les connexions à Trois-Rivières, au feeder BEC et à Gourbeyre, sont fermées et n'assureraient, en cas d'ouverture, qu'un secours très partiel qui déstabiliserait l'AEP des communes voisines. L'usine de Soldat, qui avait été renforcé d'une filière au charbon-actif en 2000, est très difficile d'accès, ce qui complique sa maintenance. Elle dessert le réservoir principal de Matouba, qui est très éloigné, par une conduite mixte adduction/distribution qui limite fortement son remplissage.

Les réseaux en fonte sont dans un état globalement satisfaisant.

Gourbeyre

L'AEP est assurée par la régie directe de la CASBT.

Schématiquement, l'eau captée sur la rivière du Galion alimente les secteurs hauts de la commune tandis que les sources de Belleterre, dont les eaux peuvent contenir des pesticides, desservent plutôt le bas. L'eau du Galion est potabilisée à l'usine de Palmiste et celle de Belleterre est traitée localement à l'aide notamment d'une filière au charbon-actif.

Sur les dix réservoirs, celui de Grand Canal est essentiel pour la commune, mais le stockage est globalement insuffisant. Les réseaux sont souvent en fonte grise et très fuyards d'autant qu'une grande partie est surpressée. Les travaux de remplacement et de renforcement des conduites entre Bassin Bleu et Palmiste, nécessaires pour assurer l'AEP du bourg et déjà financés sur le précédent PO-FEDER, sont bloqués car un riverain s'y oppose. La CASBT a introduit un référé mais celui-ci n'est pas encore tranché en dépit de l'urgence de cette opération.

Basse-Terre et Saint-Claude

L'AEP est assurée par la régie directe de la CASBT.

Les équipements d'AEP de Basse-Terre et de Saint-Claude sont étroitement imbriqués et indissociables. Seules les deux petites unités de distribution de Papaye et de Matouba sont propres à Saint-Claude ; elles sont alimentées par les captages de Roudelette, de Ravine Chaude et de Balisiers. Les captages Malanga, Roche Noire et Rivière Noire alimentent l'unité de Morne Houel tandis que celle de Beauvallon est desservie par la Rivière Saint-Louis (Baillif). Les eaux de Matouba et Papaye sont traitées localement. Celles de Morne Houel, qui alimente Saint-Claude et

est de Basse-Terre, comme celle de Beauvallon, qui dessert l'ouest de Basse-Terre, sont traitées dans les usines éponymes qui doivent être réhabilitées.

Dix-huit réservoirs sont en fonction mais cette réserve demeure insuffisante. Les réseaux souvent anciens présentent des secteurs très défectueux.

Baillif

L'AEP est assurée par la régie directe de la CASBT.

L'unité de Saint-Robert/Bois-Rimbault est alimentée par un captage sur la rivière du Plessis qui est très sensible à la sécheresse et qui est connectée au réseau Vanibel de Vieux-Habitants. L'eau du réseau Bourg-Cité-Bovis provient de la rivière Saint-Louis, qui fournit également de l'eau d'irrigation et alimente également en eau brute l'usine de Beauvallon de Basse-Terre. Les deux UDI sont interconnectées mais les possibilités de secours sont très limitées.

L'eau distribuée sur l'unité Saint-Robert/Bois-Rimbault est traitée à l'usine de Mont Val et celle de Bourg-Cité-Bovis est traitée à l'usine de Bovis qui est vieillissante. En cas d'abandon de l'usine de Vanibel (Vieux-Habitants), celle de Mont Val, rénovée et utilisée à sa capacité nominale, devrait permettre d'alimenter une partie de l'UDI de Vanibel.

Les sept réservoirs permettent un stockage satisfaisant. Les réseaux généralement anciens présentent certains secteurs en fonte grise particulièrement fuyards et cassants. Des problèmes de pression sont notables à Saint-Robert.

Vieux-Habitants

L'AEP de Vieux-Habitants est assurée par la CGSP par contrat d'affermage jusqu'en octobre 2016.

Il y a deux unités de distributions connectées entre elles et avec les communes voisines par des vannes fermées, mais le secours potentiel est très limité. Schématiquement, l'unité de Beaugendre dessert surtout les secteurs bas et le nord de la commune, tandis que celle de Vanibel alimente plutôt les points hauts et le sud.

L'eau de Beaugendre est prélevée sur la rivière du même nom par un captage qui mériterait d'être réhabilité. Celle de Vanibel est captée sur la rivière du Plessis (Baillif) où elle est partagée avec Baillif.

Les deux usines de traitement sont anciennes. L'accès à celle de Beaugendre est très difficile, et celle de Vanibel, peut rompre à tout moment, risquant de priver d'eau la moitié de la commune. Il est urgent que soit décidé sa réhabilitation (coûteuse et compliquée), son renforcement par une unité mobile (coûteuse et temporaire) ou son abandon au profit de la construction d'une unité de forte capacité à Schoelcher (prévue par le schéma).

Quoique anciens, les six réservoirs semblent permettre une réserve satisfaisante. De part leur

nature (amiante-ciment), et en dépit de récents travaux de remplacement et de contrôle de pression, certaines portions des réseaux sont très cassantes et doivent être remplacées.

Bouillante

L'AEP de Bouillante est assurée par la CGSP par contrat d'affermage jusqu'en octobre 2016.

L'unique unité de distribution a été récemment connectée par des vannes fermées aux communes voisines. Les possibilités de secours sont toutefois très limitées.

L'eau prélevée sur la rivière Bourceau, au lieu-dit Trou-à-Diable, par un unique captage vieillissant, est traitée à l'usine de Desmarais, qui est ancienne mais qui a été récemment équipée d'un débourbeur.

Les onze réservoirs, dont deux sont hors-service et un (Monchy) a été réhabilité récemment, ne permettent pas de disposer d'une réserve suffisante.

CANBT

La Communauté d'Agglomération du nord Basse-Terre (CANBT) composée de Pointe-Noire, Deshaies, Sainte-Rose, Lamentin, Petit-Bourg et Goyave, n'est pas compétente sur l'AEP et les situations sont très disparates car partiellement héritées des anciens découpages administratifs intercommunaux.

Pointe-Noire

L'AEP de Pointe Noire est confiée à la CGSP liée par contrat d'affermage jusqu'en octobre 2016.

Les trois unités de distributions (Beausoleil, Beaujan-Apôtres et Barlagne) sont interconnectées entre elles et aux communes voisines par des vannes fermées mais les possibilités de secours sont très limitées.

L'eau est captée dans les rivières Beausoleil et Apôtres, et au niveau des sources de Beaujean et de Barlagne. Le captage de Beausoleil est très endommagé et celui des Apôtres avait été provisoirement réparé en 2001.

L'eau de Beausoleil est traitée à l'usine éponyme qui est vieillissante, celle de l'UDI de Beaujan-Apôtres est traitée à celle des Apôtres, automatisée depuis 2012, subit une désinfection à Beaujean. Depuis 2013, l'eau de Barlagne est filtrée au niveau du réservoir de Mahaut.

Les sept réservoirs fonctionnels sont insuffisants et il manque notamment un stockage en sortie de l'usine des Apôtres. Les réseaux sont globalement dans un état satisfaisant mais des points hauts sont mal desservis ou ne sont alimentés qu'en eau brute.

Deshaies

L'AEP est confiée à la Générale des eaux Guadeloupe par contrat d'affermage.

La ressource provient d'un captage unique sur la rivière Ferry. Un second captage sur la Grande Rivière Ferry est autorisé mais n'est pas encore construit. Deshaies reçoit de l'eau traitée en provenance de Sainte-Rose. Le futur barrage de Germillac, comme les forages à venir, devrait contribuer à augmenter la disponibilité de la ressource.

L'usine de La Coque a été modernisée récemment.

Sur les six réservoirs, deux sont hors-services car présentant des défauts d'étanchéité importants, et, en dépit de la réfection de ceux de Potiers et de Leroux, la réserve demeure largement insuffisante. Le rendement des réseaux avoisine 63%. Toutefois, l'altération des réseaux anciens en fonte grise du centre bourg provoque un rougissement de l'eau distribuée.

Sainte-Rose

L'AEP est assurée par la Régie communale des Eaux et de l'Assainissement.

Il y a cinq UDI (Solitude, Cacao, Sofaïa, Massy et Léotard) interconnectées entre elles et connectées au nord à Deshaies.

La ressource provient de cinq captages dont un (Moustique) appartient au Conseil Général et dont l'eau brute fait l'objet d'une vente de la part de ce dernier à la commune. La commune vend de l'eau traitée à Deshaies. Le futur barrage de Germillac, comme les forages à venir, devrait contribuer à augmenter la disponibilité de la ressource.

Les eaux des cinq points de prélèvement sont traitées dans autant d'unités de traitement. Trois usines (Solitude, Cacao et Sofaïa) sont en cours de réhabilitation, et les deux autres (Massy et Léotard) doivent être rénovées au plus vite. La reconstruction des usines doit être planifiée mais les délais de réalisation nécessaires disqualifient ces opérations pour le présent plan. Toutefois, dès la connexion du nouveau réseau d'irrigation avec le barrage de Germillac, il sera opportun de créer une nouvelle unité de traitement à Léotard.

Sur les huit réservoirs, un (Solitude) est hors-service, plusieurs sont très dégradés, et la réserve est insuffisante. La rénovation du réservoir de Massy doit être envisagée à court terme. Celui de Cadet sera abandonné lorsqu'un dispositif de stockage, dont le volume reste à définir, sera construit à Cacao. Les réseaux de la commune présentent des sections très cassantes et fuyardes, notamment à Massy. Des secteurs (Sofaïa et Solitude) sont soumis à de fortes pressions qui doivent faire l'objet d'opérations de régulation et de renouvellement.

Lamentin

L'AEP de la Commune du Lamentin est confiée par contrat d'affermage à la Générale des Eaux.

De l'eau brute est achetée à Cap Excellence et de l'eau traitée au SIAEAG mais une régularisation de ces transferts est souhaitable. La reconstruction d'un captage sur la Ravine Chaude, prélèvement autorisé par l'ARS, est envisagée mais n'est pas compatible avec le calendrier du présent plan. Le futur barrage de Germillac, comme les forages à venir, devrait contribuer à augmenter la disponibilité de la ressource.

L'usine de traitement de Prise d'Eau doit être renforcée (volet 1).

Petit-Bourg

L'AEP est confiée à la Générale des eaux Guadeloupe par contrat de prestation de services et l'eau provient des équipements du SIAEAG (volet 1).

Goyave

L'AEP est confiée à la Générale des eaux Guadeloupe par contrat de prestation de services et l'eau provient des équipements du SIAEAG (volet 1).

Propositions d'interventions prioritaires

Tous les investissements retenus visent à sécuriser l'AEP à tous ses niveaux (ressources, production et distribution). Ils représentent plus de **90 millions d'Euros**.

Compte tenu de leur nature et de leurs délais prévisionnels de réalisation, seules les opérations réalisables dans les trois prochaines années sont retenues dans ce plan. Certaines opérations sont en cours.

Les opérations ont été classées par ordre de priorité au regard de l'urgence de leur réalisation.

Le coût prévisionnel total des opérations du volet 2 (nord Basse-Terre, Côte-sous-le-Vent et sud Basse-Terre, hors SIAEAG) du Plan de Sécurisation de l'AEP dépasse 40 millions d'euros.

Le financement de ces opérations sur le Plan de Sécurisation de l'AEP pour Basse-Terre (hors SIAEAG) sont les suivantes :

Opération « urgentes » (1 an)

- 15 789 624 Euros

Opération « importantes » (2 ans)

- 13 127 000 Euros

Opération « à court terme » (3 ans)

- 11 127 930 Euros

Cette liste a vocation à servir de référence aux porteurs de projets pour cibler les investissements prioritaires et aux services instructeurs des financements pour appuyer ces derniers.